

Accompagnement de la reconversion des centres de tri

arrêtant leur activité de tri
des déchets d'emballages
ménagers et de papiers





Tri : une activité en pleine mutation

Principaux enjeux du tri des emballages ménagers et des papiers :

- s'adapter à la modification des caractéristiques des flux à trier (du fait notamment de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique)
- améliorer les taux de captage et de recyclage des matériaux
- préserver la qualité des flux triés et permettre le développement d'une industrie nationale performante du recyclage
- maîtriser les coûts

Pour y répondre : **une modernisation du parc des centres de tri**, déjà engagée depuis plusieurs années, avec :

- **automatisation plus poussée**

le tri manuel, jusqu'ici prépondérant, laisse progressivement la place à un tri plus automatisé, nécessaire pour gérer des volumes toujours plus importants et plus complexes. Le tri manuel se concentre désormais sur les opérations de contrôle qualité

- **augmentation des capacités moyennes des centres de tri**

pour favoriser des économies d'échelles et atteindre un haut niveau de qualité des matériaux triés



Bénéfices attendues de la modernisation du tri

- Simplifier le geste de tri de l'habitant
- Accroître la quantité et la qualité des flux triés, matières premières de l'industrie du recyclage, notamment sur le territoire national ;
- Favoriser la qualité des conditions de travail pour les opérateurs de tri ;
- Améliorer le bilan environnemental de la gestion des déchets ménagers ;
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers, pesant à la fois sur le contribuable (fiscalité locale) et le consommateur (par l'intermédiaire du mécanisme de REP).



Accompagner une nécessaire reconversion

Deux effets cumulés de la modernisation du tri - automatisation et augmentation de la capacité moyenne - vont entraîner :

- diminution des besoins de main d'œuvre
- évolution des métiers liés au tri
- sur certains sites, arrêt de l'activité de tri emballages et papiers.

Cette mutation industrielle du tri nécessite la mise en place d'un accompagnement au changement adapté.

En particulier la réduction prévisible d'une partie des emplois de trieurs doit être anticipée pour faciliter la reconversion notamment vers d'autres activités de l'économie circulaire en développement.

Pour apporter des éléments d'aides à la décision aux acteurs confrontés à ces questions, l'ADEME et Eco-Emballages, en concertation avec les acteurs concernés, ont rédigé une note d'informations spécifique sur l'accompagnement de la reconversion des centres de tri arrêtant leur activité de tri.



Présentation de la note

Objectifs :

- identifier les points clés à prendre en compte lors d'une cessation d'activité de tri et les possibilités de reconversion des emplois et du centre
- proposer des recommandations à destination des territoires pour anticiper et accompagner la reconversion

Deux parties complémentaires :

- un résumé de 4 pages : principaux enseignements complété par des témoignages d'élus
- un développement complet de 20 pages : points clés à analyser lors du diagnostic initial et points d'attention dans la mise en œuvre, illustrés par des exemples et complétés par des contacts utiles.



Modalités d'élaboration

Capitalisation d'expériences :

21 retours de centres de tri

25 entretiens auprès d'experts thématiques

Concertation :

comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés :

Eco-Emballages, EcoFolio

Cercle National du Recyclage, Amorce, Syctom

Régions de France,

FNADE, Federec,

Fédération Entreprises Insertion

Alliance Ville Emploi,

Valorplast



Diffusion

Cibles identifiées :

- En amont, pour sensibiliser à la dimension reconversion lors des réflexions sur la modernisation du parc de centre de tri
 - lors de la réalisation d'études territoriales préalables pour le tri
 - lors de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- En aval après la décision d'arrêter l'activité de tri des emballages ménagers et des papiers
 - pour apporter des éléments d'aides à la décision dans l'anticipation et l'accompagnement de la reconversion des emplois et du centre.

Note disponible sur le site web de l'ADEME
et relayée par les partenaires de ce travail dans leur réseaux spécifiques



Les exemples des territoires qui ont mis en œuvre la modernisation du tri, mettent en évidence que :

- la **mobilitation et la solidarité** des acteurs dans une démarche collective et concertée, en lien avec le périmètre des études sur la modernisation de la fonction de tri.
- une **réflexion menée de manière suffisamment large** tant du point de vue du territoire que des domaines d'activités permet de disposer de d'avantages de leviers d'actions et d'assurer une répartition plus équitable des activités dans les territoires.
- l'**anticipation** des évolutions à venir et des différentes étapes de la reconversion

permettent de trouver des solutions durables satisfaisantes pour :

- **maintenir l'emploi dans les territoires**
- **éviter l'apparition de nouvelles friches industrielles.**



Points clefs d'attention dans la mise en œuvre 1/2

- Mettre en place une **gouvernance** facilitant à la fois les prises de décision, la concertation et l'association des différents acteurs, privés et publics dont la Région.
- **Informer dès que possible** les employés et les sous-traitants de la fermeture du site, pour leur donner de la vision.
- Jouer pleinement la **transition vers l'économie circulaire** : en parallèle du tri et du recyclage des emballages et des papiers, de nombreuses filières et activités se développent autour de l'économie circulaire qui représentent autant de reconversions possibles en particulier pour les personnes les moins qualifiées.
- Identifier les **aides existantes** (aides financières, accompagnement, formation) : se renseigner auprès des acteurs compétents et les associer à la démarche afin de préciser celles qui peuvent être utilement mobilisées,



Points clefs d'attention dans la mise en œuvre 2/2

- Anticiper et prévoir des **formations et un accompagnement au changement adapté et suffisant** pour les personnes effectuant leur reconversion dans un autre secteur, mais aussi pour celles qui sont reprises sur les nouvelles installations de tri (plus modernes, plus automatisées)
- Intégrer les difficultés associées à la **mobilité du personnel** qui est souvent un enjeu crucial, en particulier pour les plus faibles revenus. Cet enjeu nécessite fréquemment un accompagnement (organisationnel ou financier) dédié.
- Planifier précisément la **période précédant l'arrêt de l'activité**
- Préserver les **atouts des infrastructures en place et la vocation industrielle du site** afin de maximiser les chances d'une reprise dans de bonnes conditions ou la réimplantation d'activités industrielles (maintenance des infrastructures, conservation d'un statut de ICPE).